

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION

1/3

Vous séjournez au Domaine des Vieux Chênes. Afin que tout se passe au mieux, nous vous demandons de prendre connaissance de cette convention et de la valider avec votre signature.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. PARKING

* Lors de votre arrivée sur les lieux, le parking est facilité par une personne de votre choix qui peut organiser le parking des voitures. Il s'agit de s'assurer que les voitures ne se garent que sur le domaine et pas dans la rue.

* Pour des raisons de sécurité, tous les véhicules devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet. Le Domaine des Vieux Chênes décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur ou à l'intérieur des véhicules.

1.2. RESPECT DES LIEUX

* Les confettis sont autorisés uniquement à l'intérieur du chapiteau.

* Les jeunes arbres plantés sont fragiles, nous vous demandons d'en prendre soin.

* Les déchets collectés à la fin de l'évènement sont à déposer dans les poubelles de tri correspondantes au niveau du chêne devant l'Atelier. Les bouteilles de verres vides sont jetés par les organisateurs (le conteneur le plus proche se trouvant dans le village 5 rue de la Terrière à côté de la salle polyvalente).

* A l'Étage de la Fermette, de la Voisinette et dans le dortoir, la roulotte et le village des artistes les chaussures, boissons et nourritures sont strictement interdits.

* Seule la bière en fûts est acceptée, les canettes et bouteilles en verres sont interdites car elles sont trop souvent retrouvées sur le site après les départs.

* Après chaque évènement, des dizaines de mégots de cigarettes sont retrouvés dans les pelouses et les graviers malgré les nombreux cendriers mis à disposition. C'est pourquoi dorénavant nous mettons à votre disposition des cendriers mobiles que vous pouvez déplacer aux endroits que vous utilisez pour fumer.

* Il est strictement interdit de fumer dans la Voisinette, la Fermette, la roulotte, la Grange, le Dortoir et le Village des artistes.

* Un compost est mis à votre disposition dans la Voisinette ainsi que dans la Fermette, nous comptons sur vous pour faire le tri durant tout votre séjour. Cela signifie qu'aucun déchet alimentaire ne doit se retrouver dans le bac des ordures ménagères. Nous sommes soucieux de notre environnement et apportons une vigilance particulière au respect de la gestion des déchets.

* Il vous est demandé de laisser les lieux dans l'état dans lequel vous les avez trouvés. Le lave-vaisselle doit notamment être vidé et le filtre nettoyé avant votre départ. Les surfaces et les sols doivent être aussi propres qu'à votre arrivée.

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION

2/3

1.3. VOISINAGE

* Les voisins ne sont pas très loin. Il est nécessaire que vos convives maintiennent le calme lorsqu'ils regagnent leurs voitures et quittent les lieux (pas de klaxons ni de démarrage brutal).

* Au Domaine, seule la sonorisation mise à disposition peut être utilisée : que ce soit dans la Fermette, la Voisinette, la Grange et/ou les Chapiteaux. Nous n'acceptons pas de matériel de sonorisation amené par des invités. L'utilisation d'une autre sonorisation ou oublier la sonorisation en extérieur au-delà de 21h, pourrait mettre fin à votre location.

Dans tous les cas, l'intervention des propriétaires ou de leurs délégués causée par une utilisation interdite de la sonorisation, entrainera une retenue sur caution de 750€/nuit.

1.4. ASSURANCES

* Nous vous demandons de nous fournir une attestation d'extension de responsabilité civile (gratuite auprès de votre assureur). Les vols et/ou dégradations qui pourraient avoir lieu sur l'ensemble du site sont en effet sous votre responsabilité.

1.5. SÉCURITÉ

* Vous vous engagez à respecter, et à faire respecter par vos invités, les consignes de sécurité en vigueur dans l'ensemble du domaine. Les sorties de secours doivent être dégagées et les extincteurs doivent rester visibles et accessibles.

* Les parents sont responsables de leurs enfants, en particulier au regard des étangs du parc. La baignade y est strictement interdite.

2. RÈGLEMENT, CONSOMMABLES ET FRAIS ANNEXES

2.1. CAUTION

* Un chèque de 5000€ à titre de caution est demandé à l'arrivée et restitué dans la semaine qui suit votre séjour, lorsque nous aurons pu constater que le site n'a pas subi de dégradation.

A titre d'exemple :

- Une odeur de cigarettes dans les espaces intérieurs entrainera une retenue de caution de 150€ par lieux.
- Lave-vaisselle non vidé / Filtre non nettoyé : 20€
- Vaisselle jetable laissée sur place : 50€
- Mégots trouvés au sol : 1€/mégot
- Traces de terres/chaussures à l'intérieur : 250€ par lieu.
- Alcool dans les chambres : 100€ par chambre

Domaine des Vieux Chênes

CONVENTION 3/3

- Accès interdit aux lieux non-réservés : 350€
- Utilisation d'une autre sonorisation : 750€ par nuit
- Heure supplémentaire / départ en retard : 130 euros de l'heure
- DÉGRADATION DE LA VÉGÉTATION : 100 EUROS PAR LIEU
- CASSE DE MATÉRIEL : COÛT RÉEL REMPLACEMENT ET MAIN D'OEUVRE

2.2. RELEVÉ DE COMPTEUR :

* Un relevé de compteur sera fait aux états des lieux d'entrée et de sortie, pour calculer les charges d'électricité qui seront à régler après votre séjour.

Jour d'arrivée (.....) :

Jour de départ (.....) :

Différence =

Montant = x 0,3 centimes/KWH =

2.3. CHAUFFAGE

CHAUFFAGE À AIR PULSÉ :

* Le chauffage du grand chapiteau blanc coûte 28 euros/heure.

BOIS POUR LA CHEMINÉE, LE POÊLE À BOIS ET LE BARBECUE :

* Le stère de bois est à 90 euros.

2.4. TAXE DE SEJOUR

Le montant de taxe de séjour est à prévoir en supplément, il correspond au produit du nombre de nuitées effectuées par ce tarif variable qui est fonction :

du prix de l'hébergement,
du nombre d'occupants,
du pourcentage fixé par délibération.

Nom et numéro de téléphone de la personne référente pendant l'évènement (en dehors des mariés) :

.....

Nous avons lu et approuvons les règles de location du Domaine des Vieux chênes.

Noms et prénoms des signataires

Signature(s)